

**FEDERAL COURT BENCH AND
BAR LIAISON COMMITTEE**

MINUTES OF MEETING

**Friday, May 5, 2000
10:00 a.m. - 12:10 p.m.
Room 95,
Supreme Court Building
Kent & Wellington Streets
Ottawa, Ontario**

In attendance:

Chief Justice Richard (Chair)
Associate Chief Justice Lutfy
Mr. Justice Sexton
Mr. Justice Pelletier

Mr. Martin Mason
Mr. James Bissell, Q.C.
Mr. David Matas
Mr. Richard Pound, Q.C.
Mr. Benjamin Trister
Ms. Joan Bercovitch (CBA staff liaison)

Regrets:

Mr. Justice Létourneau
Madam Justice McGillis
Mr. Justice Gibson
Mr. Justice Lemieux
Madam Justice Sharlow
Madam Justice Heneghan

Recording secretary:

Mr. Gregory M. Smith

**COMITÉ DE LIAISON ENTRE LA
MAGISTRATURE ET LE BARREAU**

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION TENUE**

**le vendredi 5 mai 2000
de 10 h à 12 h 10
Pièce 95,
Édifice de la Cour suprême
rues Kent et Wellington
Ottawa (Ontario)**

Étaient présents :

Juge en chef Richard (président)
Juge en chef adjoint Lutfy
M. le juge Sexton
M. le juge Pelletier

M. Martin Mason
M. James Bissell, c.r.
M. David Matas
M. Richard Pound, c.r.
M. Benjamin Trister
M^{me} Joan Bercovitch (liaison avec le
personnel de l'ABC)

Étaient absents :

M. le juge Létourneau
M^{me} le juge McGillis
M. le juge Gibson
M. le juge Lemieux
M^{me} le juge Sharlow
M^{me} le juge Heneghan

Secrétaire de la séance :

M. Gregory M. Smith

1. Introductory remarks Chief Justice Richard

Chief Justice Richard welcomed the members of the committee and expressed regrets for the judges who were unable to attend. He suggested these meetings be scheduled as far in advance as possible in order to give the judges sufficient opportunity to plan their attendance. The Chief Justice advised as well that the Canadian Judicial Council has approved attendance of chief justices at the CBA's annual conference.

Associate Chief Justice Lutfy introduced Mr. Justice Pelletier and Chief Justice Richard introduced Mr. Justice Sexton.

Mr. Mason expressed regrets that Mr. Marceau and Mr. Peter Grant were unable to attend.

Chief Justice Richard referred to the *Notice to Parties and the Profession* issued in the Court of Appeal on April 27, 2000. The Notice is directed to "Parties" as well to include *pro se* litigants. The identity of Court of Appeal panels will be released two weeks in advance, but this is subject to change at any time. The late filing of Books of Authorities is addressed in the *Notice* which also confirms that sittings are planned during the long vacation period, arguments on interlocutory appeals will be limited to one hour, and estimates of duration will require certification. The Chief Justice expressed appreciation for the cooperation of the bar. As a result of the conjoint efforts of the bar and the judges, it is expected the Court's roll will reach current status by the end of the fall 2000 session.

Mr. Matas asked if the requirement for

1. Ouverture de la séance Juge en chef Richard

Le juge en chef Richard a souhaité la bienvenue aux membres du Comité et a déploré le fait que des juges n'aient pas pu assister à la réunion. Il a suggéré que les réunions soient fixées le plus possible à l'avance pour donner aux juges la possibilité de planifier leur présence. Le Juge en chef a également indiqué que le Conseil canadien de la magistrature avait approuvé la participation des juges en chef à la conférence annuelle de l'ABC.

Le juge en chef adjoint Lutfy a présenté M. le juge Pelletier, et le juge en chef Richard a présenté M. le juge Sexton.

M. Mason a déploré le fait que M. Marceau et M. Peter Grant n'aient pas pu assister à la réunion.

Le juge en chef Richard a mentionné l'*Avis aux parties et à la communauté juridique* émis par la Cour d'appel le 27 avril 2000. L'avis est adressé également aux « parties » car il vise les justiciables personnellement. La composition des formations de la Cour d'appel sera annoncée deux semaines à l'avance, mais elle sera susceptible de modification en tout temps. Le dépôt tardif des cahiers de la jurisprudence et de la doctrine est abordé dans l'*Avis*, qui confirme également que des séances sont prévues pendant les grandes vacances, que la durée des arguments en matière d'appels interlocutoires seront limités à une heure et que les estimations de durée nécessiteront une certification. Le Juge en chef a remercié le Barreau pour sa collaboration. En raison des efforts conjoints du Barreau et des juges, on s'attend à ce que le rôle de la Cour soit à jour à la fin de la session de l'automne 2000.

M. Matas a demandé si l'exigence de copies

multiple copies of Books of Authorities can be reduced. Associate Chief Justice Lutfy explained the extra copies are needed to accommodate the itinerate nature of this Court. The Chief Justice asked the bar's cooperation for including full case references. This is helpful for judges who are frequently distant from full library services.

Mr. Matas discussed the scheduling process for hearing judicial reviews. The Associate Chief Justice explained that the Court is working on the problem and is filling any gaps with visa officer appeals.

The Chief Justice referred to the Minister's Proposal for Reform of the Federal Court of Canada and Tax Court of Canada and confirmed that the Canadian Judicial Council has been consulted. The Chief Administrator would become a member of rules committees for both the Federal Court of Appeal/Federal Court and the Tax Court. The Court has recently considered creating an Immigration Rules committee, but will now await the outcome of the proposal that revisions to the Immigration Rules rest with the Federal Court Rules Committee. The Bill will also include a provision for appointments of Chief Justices to the Northwest Territories, Nunavut and the Yukon.

The impact of Bill C-31 on the Court's workload was discussed. Mr. Matas suggested that changes requiring leave to appeal visa officer decisions and affecting stay procedures will increase the Court's work. Mr. Mason and Mr. Matas confirmed, however, that the CBA has not submitted a request for any increase to the Court's

multiples des cahiers de jurisprudence et de doctrine pouvait être réduite. Le juge en chef adjoint Lutfy a expliqué que les copies supplémentaires étaient nécessaires étant donné que la Cour est itinérante. Le Juge en chef a demandé la collaboration du Barreau pour que les références des décisions citées soient complètes. Cela est utile pour les juges qui se trouvent fréquemment éloignés des services de bibliothèque complets.

M. Matas a traité du processus de fixation des dates d'audition des demandes de contrôle judiciaire. Le Juge en chef adjoint a expliqué que la Cour s'affairait à régler le problème et qu'elle comblait les périodes de disponibilité en prévoyant l'audition d'appels de décisions d'agents des visas.

Le Juge en chef a mentionné la proposition de réforme de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt faite par le ministre, et il a confirmé que le Conseil canadien de la magistrature avait été consulté. L'Administrateur en chef deviendrait membre du Comité des règles de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour de l'impôt. La Cour a récemment songé à créer un comité des règles en matière d'immigration, mais elle attend maintenant le sort de la proposition que la révision des règles en matière d'immigration relève du Comité des règles de la Cour fédérale. Le projet de loi comportera également une disposition prévoyant la nomination de juges en chef pour les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon.

L'effet du projet de loi C-31 sur la charge de travail de la Cour a été discuté. M. Matas a indiqué que les modifications prévoyant l'autorisation d'interjeter appel contre les décisions des agents des visas et touchant les procédures de sursis accroîtraient le travail de la Cour. M. Mason et M. Matas ont toutefois confirmé que l'ABC n'avait pas demandé que

complement of judges. Mr. Trister said he will be meeting with officials of the Department of Citizenship and Immigration on Monday, May 8, 2000.

The Chief Justice referred to the two vacancies (Tax and Maritime Law) on the Rules Committee and invited the CBA's suggestions. Mr. Mason asked that a letter be directed to the CBA to start this process. The Chief Justice suggested their recommendations be completed in time for the next meeting of the Rules Committee on October 12, 2000. Mr. Pound suggested that a representative from the tax bar may not be necessary since tax litigation is now with the Tax Court.

As to the issue of service on tribunals, the Chief Justice explained that the Court record does not provide the Registry with sufficient information for it to verify service. This is the responsibility of the parties, however the Court is willing to help in any way it can.

The Chief Justice announced that the first phase of a Federal Court Web site will be on-line by September 1, 2000. The site will continue to grow and is planned to eventually include, for example, Federal Court decisions, the Federal Court Act and Rules. An electronic filing project is also being developed. This is a very large and complex project that will require careful examination. A pilot may be the preferred route, perhaps in the area of Maritime Law. A letter is being drafted to advise the CBA of the Court's plans and invite input. Associate Chief Justice Lutfy noted Johanne Gauthier's very interesting speech on Parliament's *Bill C-6* at the recent Federal Court/Canadian Maritime Law Association seminar at Ottawa.

des juges supplémentaires soient nommés à la Cour. M. Trister a dit qu'il rencontrerait les responsables du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration le lundi 8 mai 2000.

Le Juge en chef a mentionné les deux postes vacants (en droit fiscal et en droit maritime) au Comité des règles, et il a invité l'ABC à lui faire part de ses suggestions. M. Mason a demandé qu'une lettre soit envoyée à l'ABC pour entamer ce processus. Le Juge en chef a suggéré que les recommandations de l'ABC soient faites à temps pour la prochaine réunion du Comité des règles, laquelle aura lieu le 12 octobre 2000. M. Pound a indiqué qu'il n'était peut-être pas nécessaire qu'il y ait un représentant de la section du droit fiscal du Barreau puisque les litiges en matière fiscale relèvent maintenant de la Cour de l'impôt.

Quant à la question de la signification aux tribunaux administratifs, le Juge en chef a expliqué que le dossier de la Cour ne fournissait pas au greffe suffisamment de renseignements pour qu'il puisse vérifier la signification. Il s'agit de la responsabilité des parties, mais la Cour est prête à apporter toute l'aide possible.

Le Juge en chef a annoncé que la première phase d'un site Web de la Cour fédérale sera en ligne le 1^{er} septembre 2000. Le site continuera de croître, et on prévoit qu'il contiendra éventuellement, par exemple, les décisions de la Cour fédérale, la Loi sur la Cour fédérale et les Règles. Un projet de dépôt électronique est aussi en cours d'élaboration. Il s'agit d'un projet très vaste et complexe qui nécessitera un examen attentif. Il se peut que la solution adoptée soit un projet-pilote dans le domaine du droit maritime. Une lettre informant l'ABC des projets de la Cour et lui demandant ses commentaires est en cours de rédaction. Le juge en chef adjoint Lutfy a souligné le discours très intéressant prononcé par Johanne Gauthier sur le projet de loi C-6

du Parlement lors du récent séminaire de la Cour fédérale et de l'Association canadienne de droit maritime.

Justice Pelletier inquired as to any preference for *gc.ca* or *ca* as a URL identifier (Universal Resource Locator) for the Court's Web site. Mr. Mason and Chief Justice Richard noted that the identifier *ca* reflects judicial independence more clearly.

Le juge Pelletier a demandé aux membres du Comité s'ils avaient une préférence entre *gc.ca* et *ca* en tant qu'identification LRU (localisateur de ressources universel) du site Web de la Cour. M. Mason et le juge en chef Richard ont souligné que l'identification *ca* reflétait plus clairement l'indépendance judiciaire.

Mr. Matas asked about electronic access to the Court's dockets (i.e. the Proceedings Management System). The Chief Justice explained this is planned for Phase III of the Web site project.

M. Matas a posé des questions au sujet de l'accès électronique aux dossiers de la Cour (c.-à-d., le système de gestion des instances). Le Juge en chef a expliqué que l'accès était prévu dans le cadre de la phase III du projet de site Web.

Mr. Matas said the names of counsel are sometimes missing or inaccurate in decisions appearing on the Web site. Mr. Smith explained that the Commissioner's Web site is not in the control of the Court, but undertook to look into the problem and offer every assistance possible.

M. Matas a dit que les noms des avocats ne se trouvaient parfois pas, ou qu'ils étaient inexacts, dans les décisions affichées sur le site Web. M. Smith a expliqué que la Cour n'avait pas le contrôle du site Web du Commissaire, mais il s'est engagé à examiner le problème et à fournir toute l'aide possible.

The Chief Justice advised that the Court will adopt the neutral citation standard. An *ad hoc* committee has been established in the Court of Appeal to examine and promote the standardization and uniformity of decisions.

Le Juge en chef a indiqué que la Cour adopterait la norme de référence neutre. Un comité spécial a été constitué à la Cour d'appel pour examiner et promouvoir la normalisation et l'uniformité des décisions.

Mr. Mason advised that the president of the CBA met with the Minister of Justice and discussed the issue of the Court's needs for improved facilities. It appears that funding for refurbished accommodations is more likely available than a new building. If a refurbished location can be identified, the CBA would introduce a supporting resolution at the Halifax convention. The Chief Justice said he will provide the Minister with an outline of the Court's accommodations needs and undertook to keep the CBA advised.

M. Mason a indiqué que le président de l'ABC avait rencontré le ministre de la Justice et qu'il avait abordé la question du besoin de la Cour d'avoir de meilleurs locaux. Il apparaît que le financement de la remise à neuf de locaux serait plus facile à obtenir qu'un nouvel édifice. S'il est possible d'identifier un emplacement adéquat, l'ABC présentera une résolution d'appui à la convention de Halifax. Le juge en chef a dit qu'il fournirait au ministre une description des besoins de locaux de la Cour, et il s'est engagé

à tenir l'ABC au courant.

At Mr. Mason's suggestion, it was proposed to invite a member from the young bar to attend this Committee. Mr. Mason also suggested the Bench and Bar Liaison Committee's meetings be extended to the regions. It was proposed that the regional committees also remain general in nature, not specializing in any particular area of law. Mr. Bissell undertook to research this matter and to suggest locations.

À la suggestion de M. Mason, il a été proposé d'inviter un membre du jeune barreau à se joindre au Comité. M. Mason a également suggéré que les réunions du Comité de liaison entre la magistrature et le Barreau aient également lieu dans les régions. Il a aussi été proposé que les comités régionaux demeurent de nature générale et qu'ils ne se spécialisent pas dans un domaine de droit particulier. M. Bissell s'est engagé à approfondir cette question et à suggérer des endroits.

The Chief Justice advised that the Court recently attended a seminar with the Canadian Maritime Law Association and is planning a similar event with the Intellectual Property bar in the spring of 2001. He and Associate Chief Justice Lutfy met recently with Mr. George Thomson of the National Judicial Institute and discussed the possibility of other seminars, such as aboriginal law, tax, civil law, immigration. Mr. Trister offered to be the contact person for the immigration bar and undertook to offer his, and Mr. Matas', services to Mr. Thomson.

Le Juge en chef a indiqué que la Cour avait récemment participé à un séminaire avec l'Association canadienne de droit maritime et qu'elle prévoyait la tenue d'une activité semblable avec la section de la Propriété intellectuelle du Barreau au printemps 2001. Le Juge en chef et le juge en chef adjoint Lutfy ont récemment rencontré M. George Thomson, de l'Institut national de la magistrature, et ils ont discuté la possibilité de tenir d'autres séminaires, tel que portant sur le droit autochtone, le droit fiscal, le droit civil et le droit de l'immigration. M. Trister a offert d'être la personne-ressource pour la section de l'immigration du Barreau, et il s'est engagé à offrir ses services et ceux de M. Matas à M. Thomson.

Mr. Trister said he expects the citizenship Bill will pass in the House shortly, with implementation this fall. Regulations are in the drafting phase. Mr. Matas said the Bill still does not provide for an appeal of citizenship revocations.

M. Trister a dit qu'il s'attendait à ce que le projet de loi sur la citoyenneté soit prochainement adopté par la Chambre des communes et qu'il soit mis en vigueur cet automne. Les règlements sont en cours de rédaction. M. Matas a dit que le projet de loi ne prévoyait toujours pas d'appel contre les décisions révoquant la citoyenneté.

Mr. Matas discussed the concern of only one party requesting dispute resolution, however the Committee noted that a party declining dispute resolution cannot be forced into that process.

M. Matas a traité des cas où une seule partie faisait appel au service de règlement des litiges, mais le Comité a souligné qu'une partie refusant ce service ne pouvait pas être forcée à s'engager dans ce processus.

The form for addressing a judge was discussed briefly. No changes from the current practice will be made.

The issue of an extra motion day at Toronto was discussed. Case management appears to be reducing the number of motions such that an additional day is not needed at this time. It was noted as well that the 9:30 a.m. start time is working well.

The issue of costs in judicial review proceedings was discussed. Special reasons for awarding costs are no longer required; they normally follow the success of the application, if requested.

Mr. Matas explained that the Federal Court requirement for 11" paper creates a legibility problem when reproducing some tribunal records which are only available on legal size. The Associate Chief Justice asked Mr. Smith to research the Rules Committee's decision to adopt 11" paper.

Mr. Matas raised a question about the form for a Notice of Constitutional Question which requires that the time and date for hearing be included. Mr. Matas suggested the form be changed to provide for earlier service, before the date for hearing has been fixed. The form could state an intention to serve, or that it has been served without a time and place for hearing. It was discussed that the Rules Committee might review the time for notice, or that notice could be given at the same time the factum is filed. The Committee noted that the current form does not pose serious difficulties at the moment, however a legislative amendment may be desirable at some point in the future.

La façon de s'adresser à un juge a été discutée brièvement. La pratique actuelle ne sera pas modifiée.

La question d'une journée supplémentaire réservée à l'audition des requêtes à Toronto a été discutée. La gestion des instances paraît réduire le nombre de requêtes, de sorte qu'une journée supplémentaire n'est pas requise présentement. Il a également été souligné que la fixation de l'heure de début à 9 h 30 donnait de bons résultats.

La question des dépens dans les affaires de contrôle judiciaire a été discutée. Il ne faut plus de motifs spéciaux pour que les dépens soient accordés; ceux-ci suivent normalement l'issue de la demande, s'ils sont sollicités.

M. Matas a expliqué que l'utilisation du papier de format 11" exigée par la Cour fédérale créait un problème de lisibilité dans les cas de reproduction de certains dossiers de tribunaux administratifs qui ne sont disponibles qu'en format légal. Le Juge en chef adjoint a demandé à M. Smith de vérifier la raison pour laquelle le Comité des règles avait décidé d'adopter le papier de format 11".

M. Matas a soulevé une question au sujet de la formule de l'Avis de question constitutionnelle, qui exige l'inclusion de l'heure et de la date de l'audience. M. Matas a suggéré que la formule soit modifiée pour prévoir la possibilité de signification préalable, avant la fixation de la date de l'audience. La formule pourrait indiquer l'intention de signifier ou le fait qu'elle a été signifiée sans indication de date et de lieu d'audience. Il a été mentionné que le Comité des règles pourrait réviser le délai d'avis ou que l'avis pourrait être donné au moment où le mémoire est déposé. Le Comité a souligné que la formule actuelle ne causait aucun problème en ce moment mais qu'une modification législative pourrait éventuellement être

souhaitable.

Mr. Matas raised the issue of identifying visa officers in Court decisions. The Committee declined to pursue this further.

M. Matas a soulevé la question de l'identification des agents des visas dans les décisions de la Cour. Le Comité a décidé de ne pas se prononcer sur cette question.

Mr. Trister raised the possibility of Reasons on disposition of leave applications as a means for assisting the government in better understanding the grounds for granting leave. The Committee noted, however, that the jurisprudence is sufficiently clear on this point.

M. Trister a soulevé la possibilité que des motifs soient prononcés en matière de demandes d'autorisation en vue d'aider le gouvernement à mieux comprendre les motifs pour lesquels une autorisation est accordée. Le Comité a toutefois souligné que la jurisprudence était suffisamment claire à cet égard.

4. Adjournment of the meeting.

4. Levée de la séance.
